

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

Le rapport annuel du Bureau des Gouverneurs

Nous avons reçu, il y a quelques jours, le Registre Médical et le Rapport des trois assemblées du Collège des Médecins.

Enfin ! Voilà un point de gagné !

On peut faire mieux, toutefois ; car ces rapports sont terriblement maigres. Ce ne sont que d'arides procès-verbaux.

Comme il n'y a que le premier pas qui coûte, espérons que nous aurons, bientôt, des rapports aussi complets que ceux du Collège des Médecins d'Ontario. Dans la province sœur le Bureau possède non-seulement un journal, mais il publie aussi un annuaire renfermant ses règlements, le nom des licenciés, un compte-rendu sténographique de tous les débats, les détails de chaque vote, etc. Sans exiger autant, nous demandons qu'on nous donne un résumé substantiel de toutes les discussions de nos gouverneurs, le détail des votes, etc., afin que la profession, en pesant le *pro et con*, puisse former un jugement éclairé sur chaque question et discerner le mérite relatif de ses représentants.

Prouvons, une fois de plus, que nous ne sommes pas une race inférieure en adoptant ce qu'il y a d'utile chez nos confrères de l'Ouest.

En examinant l'état financier des trois dernières années, on a dû remarquer que le montant des arrérages de contribution annuelle s'élève à la somme rondelette de (\$7,000) sept mille piastres.

Ou il y a négligence impardonnable chez les membres de la profession, ou négligence coupable chez les officiers du Bureau, chargés de rentrer les recettes.

Tolérer pareil système, c'est commettre une injustice et faire preuve d'impéritie dans l'administration des finances du collège ;

Injustice envers les membres qui paient régulièrement leur contribution et défrayent ainsi, *seuls*, les dépenses d'un corps administratif institué pour le bien général ;

Impéritie en privant le trésor du Collège du joli revenu annuel que produiraient ces arrérages placés à intérêts.

Un moyen d'améliorer la position serait de donner au percepteur, au lieu d'un salaire fixe, tant pour cent sur le revenu annuel.

M. le docteur Noir, proche, très proche parent d'un gouverneur actuel, trouvait en 1889, une autre raison pour expliquer cette insouciance qui menace de devenir coutume.

“ Vous avez remarqué que, cette année, écrivait-il, l'agent du collège ne s'est pas beaucoup occupé de collecter la contribution des médecins, c'est un signe des temps ; cela veut dire que l'élection sera d'autant plus facile à faire qu'un